



Santé publique

L'impact du Covid-19 sur la mortalité en France

Mars 2020 à fin 2021 : 95 000 décès de plus qu'attendus

En France, de mars 2020 à décembre 2021, il y a eu quelque 95 000 décès de plus que ceux attendus s'il n'y avait pas eu le Covid-19. Cette mortalité est à mettre en perspective avec les 622 000 décès attendus sur chacune des deux années. À lire rapidement ces chiffres, on pourrait croire que le Covid-19 a tué 95 000 personnes en France, mais la réalité est beaucoup plus complexe. En effet, toujours de mars 2020 à décembre 2021, le nombre de décès dus au Covid-19 est estimé entre 130 000 ⁽¹⁾ et 146 000 ⁽²⁾.

Les décès attendus comprennent les décès qui seraient survenus même sans le Covid-19, ainsi que ceux liés à l'épidémie, mais qui auraient eu lieu de toute façon, à cause du diabète, d'un cancer... Ainsi, ces derniers décès entrent également dans les statistiques de ceux liés au Covid-19.

Les décès liés au Covid-19 comprennent, d'une part, ces décès qui auraient été la conséquence d'une autre cause s'il n'y avait pas eu le Covid-19, et, d'autre part, les décès réellement dus au Covid-19 et qui n'auraient pas eu lieu sans l'épidémie.

La mesure de l'impact de l'épidémie du Covid-19 sur la mortalité doit prendre en compte les décès directement liés au Covid-19, mais également d'autres phénomènes : d'un côté, les décès non liés au Covid-19 mais qui n'auraient pas eu lieu sans l'épidémie (report d'actes médicaux, baisse des dépistages durant les confinements...) ; d'un autre côté, les décès évités grâce à l'épidémie (ex. baisse des accidents de la route, de certaines maladies contagieuses du fait des gestes « barrière »...).

Les décès observés comprennent les décès attendus, plus les décès directement consécutifs au Covid-19, plus enfin les décès qui n'auraient pas eu lieu autrement, moins ceux évités grâce à l'épidémie...

Conditions de travail des médecins généralistes

L'exercice en groupe s'impose comme une quasi-évidence

La question de l'installation de médecins dans les territoires peu dotés implique une réflexion sur l'adéquation entre les besoins d'un territoire et ce que recherchent les médecins, en particulier les jeunes médecins, pour un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Dans son n° 1229 de mai 2022, *Études et Résultats* traite des conditions de travail des médecins généralistes, notamment selon le mode d'exercice professionnel : pratique individuelle, en groupe mono-disciplinaire (avec d'autres médecins généralistes) ou en groupe pluri-professionnel (avec des professionnels paramédicaux) ⁽³⁾.

En 2019, 39 % des médecins généralistes libéraux en France déclarent exercer seuls ; 32 % en groupe mono-disciplinaire ; 29 % en groupe pluri-professionnel. Ce dernier mode d'exercice est en plein développement : 20 maisons de santé pluri-professionnelles en 2008 et plus de 1 800 en 2021.

(1) – Selon Santé publique France pour les décès à l'hôpital ou en établissement pour personnes âgées + Institut national d'études démographiques pour les décès au domicile.

(2) – Selon le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc).

(3) – « [Des conditions de travail plus satisfaisantes pour les médecins généralistes exerçant en groupe](#) » (6 pages). *Études et Résultats* est publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui fait partie du Service statistique public.

Les médecins travaillant seuls ont en moyenne 58 ans et ils comptent 29 % de femmes, alors que ceux exerçant en groupe pluri-professionnel sont plus jeunes (49 ans en moyenne) et sont plus fréquemment des femmes (43 %).

Les médecins exerçant seuls déclarent en moyenne travailler deux heures de plus que ceux qui sont en groupe pluri-professionnel (55,4 heures par semaine, contre 53,1 heures), et près de cinq heures de plus que ceux en groupe mono-disciplinaire (50,7 heures). Ces écarts se retrouvent quels que soient les territoires. Cependant, pour un mode d'exercice donné, le nombre d'heures hebdomadaires peut varier. Ainsi, pour l'exercice en groupe pluri-professionnel, il est de 56 heures dans les « *marges rurales peu attractives et aux populations fragiles* », alors qu'il est seulement de 50 heures dans les « *villes et couronnes périurbaines favorisées avec un meilleur état de santé* ». Ces effets territoriaux s'observent aussi pour les durées de consultation.

Au cours d'une année, toutes choses égales par ailleurs, les médecins exerçant en groupe prennent significative-

ment plus de congés que leurs collègues travaillant seuls (près de 0,7 semaine en plus pour les médecins en groupe pluri-professionnel ; une semaine en plus pour ceux en groupe mono-disciplinaire). La prise en charge des patients par les collègues et la mutualisation du recours aux remplaçants peuvent l'expliquer.

Globalement, les femmes médecins généralistes déclarent travailler en moyenne plus de cinq heures de moins par semaine que leurs confrères. Concernant le temps de travail selon l'âge, il augmente jusqu'à environ 68 ans et il diminue ensuite jusqu'à la fin de la carrière.

Par ailleurs, la Drees observe que les médecins généralistes en groupe pluri-professionnel ont des activités plus diversifiées.

Enfin, les médecins en groupe se déclarent plus satisfaits de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, ce qui s'explique sans doute par le moindre temps de travail hebdomadaire et par plus de congés.



Démographie

La fécondité à l'aune du niveau de vie

Sur le plan méthodologique, l'Insee s'est donné les moyens de pouvoir mieux appréhender la fécondité, en l'occurrence par une approche en fonction des niveaux de vie ⁽⁴⁾. Les résultats des premiers travaux sont aujourd'hui approfondis et parfois révisés, mais sans que cela ne modifie les conclusions déjà publiées.

Rappelons que la fécondité en France métropolitaine se situait aux alentours de 2 enfants par femme entre 2006 et 2014 ; depuis, elle est passée de 1,97 enfant par femme en 2014 à 1,83 en 2019.

Les nouveaux résultats selon le niveau de vie s'appuient sur les conditions de fécondité observées des années 2012 à 2017 par âge et rang de naissance. Les femmes les plus modestes et les plus aisées sont celles qui ont le plus d'enfants. Ainsi, les 10 % de femmes les plus modestes (niveau de vie moyen de 623 euros par mois) auraient en moyenne

2,3 enfants au cours de leur vie ; les 10 % les plus aisées (4 290 euros par mois) en auraient 2. La fécondité descend à 1,6 enfant pour les femmes ayant environ 1 450 euros par mois en moyenne.

Une descendance nombreuse est plus fréquente en bas de l'échelle des niveaux de vie : 19 % des femmes parmi les 10 % les plus modestes auraient 4 enfants ou plus au cours de leur vie, contre 4 % pour les 10 % les plus aisées.

L'âge moyen à la maternité croît avec le niveau de vie : les 10 % des femmes les plus aisées ont en moyenne leur premier enfant à 30,0 ans, contre 26,9 ans pour les 10 % les plus modestes.

La baisse de la fécondité concerne tous les niveaux de vie : pour tous les cinquièmes de niveau de vie (par 20 %), la fécondité de 2018-2019 est plus basse que celle de 2016-2017, elle-même plus basse qu'en 2014-2015.

La pensée hebdomadaire

« Combien de repas où chacun attend, fébrile, la sonnerie venue d'ailleurs, dans la parfaite ignorance des voisins de table portés à se croire "en trop" ? Selon les dernières statistiques, on consulterait son smartphone toutes les deux minutes, trente fois par heure, 542 fois par jour ! (...) Autant dire que l'attention à autrui, en chair et en os, s'est relâchée en devenant flottante et intermittente. »

Jacques Le Goff, professeur émérite des Universités, « Dangereuse hyper-communication » (point de vue), *Ouest-France* du 4 juin 2021.

(4) – Didier Reynaud (Insee), « [Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation](#) », *Insee Analyses* n° 72 de mai 2022 (4 pages). Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.